

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 1^{er} février 2023 à 19h32.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et, messieurs Jean-François Gagnon, Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, Madame Élise Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée.

1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h32.

2023-02-01

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Gilles Dubé et résolu d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité

2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 11 janvier 2023 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2023-02-02

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023 en y apportant trois corrections demandées par la conseillère, madame Noëlla Dubé.

Adopté à l'unanimité

3-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.

- Programme de soutien aux projets culturels - 7 projets approuvés ;
- Entente sectorielle visant le développement du secteur bioalimentaire – contribution de la MRC d'Abitibi-Ouest pour 2022-2025 ;
- Stratégie d'attractivité en Abitibi-Témiscamingue – 2022-2027.

4-Période de questions.

Les élus répondent aux questions du public.

2023-02-03

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu que madame Diane Daigle soit nommée responsable pour l'achat et l'entretien des fleurs pour l'été 2023. Celle-ci fera des vérifications auprès des Serres de Gallichan pour la réservation de fleurs en prévision du 100^e anniversaire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

5-Administration générale.

5.1 Approbation des déboursés.

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de janvier 2023, ainsi que des comptes à payer jusqu'au 1^{er} février 2023 ont été présentés aux membres dudit conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le total de ces déboursés totalisent 34,511.71\$.

2023-02-04

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé, et résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

La directrice fait part aux conseillers que certaines factures ont été payées en janvier 2023 mais elles font partie du mois de décembre et sont ainsi comptabilisées dans les

livres. Donc, le montant total payé en janvier 2023, englobant décembre 2022 et janvier 2023, est de 31, 166.10\$.

Adopté à l'unanimité

5.2 Adoption de la correspondance.

CONSIDÉRANT QUE la correspondance a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

2023-02-05

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu de classer la correspondance aux archives.

Adopté à l'unanimité

5.3 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires au bureau de la directrice générale greffière-trésorière dans les délais prévus à la Loi. Ceux-ci seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2023-02-06

5.4 Envoi des comptes de taxes.

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu que la greffière-trésorière procède à l'envoi des comptes de taxes pour la municipalité d'Authier-Nord.

Adopté à l'unanimité

5.5 Daniel Tétreault, comptable. Correspondance relative à la planification de l'audit 2022.

Les conseillers ont tous reçus la correspondance de monsieur Daniel Tétreault, CPA, relative à sa planification prévue pour l'audit 2022. Les comptables seront au bureau municipal pour la journée des audits le 13 février prochain. Le bureau sera fermé pour l'occasion.

5.6 MicroAge.

Les changements aux courriels de la directrice générale ainsi que de l'adjointe ont été exécutés le 31 janvier dernier par l'équipe de MicroAge de La Sarre. Les nouveaux courriels sont les suivants :

- ✓ Directrice : direction@authiernord.ca
- ✓ Adjointe : adjointe@authiernord.ca

5.7 SPCA. Journée d'inscription ou renouvellement des médailles.

ATTENDU QUE la directrice de la SPCA propose à la municipalité, la possibilité de se présenter afin de procéder à des inscriptions ou des renouvellements de médailles, et ce, en mars prochain ;

ATTENDU QUE certaines résidences n'ont pas accès à internet afin de faire leur inscription ou leur renouvellement en ligne, ou ne peuvent se déplacer directement à la SPCA de La Sarre ;

2023-02-07

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu de faire parvenir à tous les contribuables de la municipalité, un communiqué les informant de la date prévue choisie par la SPCA et les inviter à s'y présenter.

Adopté à l'unanimité

6-Sécurité publique.

6.1 Croix-Rouge. Amendement N° 2 à l'entente de service aux sinistrés.

Amendement N° 2 à l'Entente de service aux sinistrés

ATTENDU QUE la Croix-Rouge et la municipalité d'Authier-Nord ont conclu une entente de services en vigueur le 3 avril 2020 et a été modifiée par les Parties via l'Amendement N° 1 entré en vigueur le 3 avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge souhaite modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente, comme suit ;

« Article 7.1 : La durée de l'Entente passe de quatre (4) ans à cinq (5) ans » ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge souhaite modifier l'article 7.2 de l'Entente afin d'assujettir tout renouvellement de l'Entente au consentement des Parties, comme suit ;

« Article 7.2 : L'Entente ne pourra être renouvelée, à moins d'un accord mutuel et écrit des Parties » ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge souhaite modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024, comme suit :

« Article 10.1 : Le montant de la contribution pour la municipalité d'Authier-Nord passera de 180.00\$ à 225.00\$ pour l'année 2023-2024 ».

ATTENDU QUE dans la mesure où l'entente est signée par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement n° 2 entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur qui est le 3 avril 2023.

2023-02-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et résolu de signer l'Entente de service aux sinistrés – Amendement N° 2 avec la Croix-Rouge.

Adopté à l'unanimité

6.2 Rapport annuel d'activités 2022.

CONSIDÉRANT QU' il est obligatoire de mettre à jour annuellement le Rapport annuel d'activités conformément à l'action #11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (SCRSI) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit, selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie du Québec*, élaborer un rapport annuel d'activités dans lequel il doit y être mentionné les mesures prévues (réalisées ou non) au Plan de mise en œuvre (PMO) (annexe 8) du Schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été rempli conjointement entre, madame Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, de la municipalité d'Authier-Nord et, le chef pompier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, monsieur Ghislain Melançon.

2023-02-09

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Bruno Dubé et résolu d'accepter, tel que présenté par madame Élise Gagnon, le rapport annuel d'activités 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon ainsi que les onglets PMO (actions) et IP (indicateurs de performance) qui sont joints à ce rapport.

Adopté à l'unanimité

6.3 Journée nationale de la promotion de la Santé Mentale Positive.

Proclamation de la Journée Nationale de Promotion de la Santé mentale Positive le 13 mars 2023

Considérant que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

2023-02-10

En conséquence, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Noëlla Dubé et résolu que le conseil municipal d'Authier-Nord, lors de sa séance du 1^{er} février 2023, proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**.

Adopté à l'unanimité

6.4 Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

Madame Marie-Ève Larouche, déléguée à la Régie incendie, fait un compte-rendu des points discutés lors de la séance de la Régie du 26 janvier dernier :

- Inspection des bombonnes effectuée ;
- Faire des achats regroupés entre les municipalités ;
- Appareils respiratoires devront être changés éventuellement ;
- Bonne participation des citoyens des municipalités faisant partie de la Régie concernant les formulaires d'autoévaluation sur les avertisseurs de fumée ;
- Structures d'entraînement – une demande d'appui des autres municipalités sera nécessaire pour faire avancer le dossier.

7-Transport routier.

7.1 Nomination d'un vérificateur pour la reddition de comptes du Ministère des Transports pour l'année civile 2022.

2023-02-11

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu de nommer monsieur Daniel Tétreault, CPA d'Amos, comme vérificateur pour la reddition de comptes du Ministère des Transports pour l'année 2022 pour la municipalité d'Authier-Nord.

Adopté à l'unanimité

7.2 MTQ. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL).

ATTENDU que le ministère des Transports, a versé une compensation de 179,140\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

2023-02-12

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu des conseillers :

QUE la Municipalité d'Authier-Nord informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adopté à l'unanimité

7.3 MTQ. Offre de balayage et de ramassage en zone urbaine pour 2023.

2023-02-13

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'accepter l'offre de 950\$ du Ministère des transports du Québec, pour le balayage des accotements en zone urbaine pour l'été 2023. Le travail doit être complété au plus tard le 30 juin 2023.

8-Hygiène du milieu.

8.1 Régie intermunicipale des déchets de Roussillon.

Madame Noëlla Dubé, déléguée de la Régie des déchets, fait un compte-rendu des points discutés lors de la séance de la Régie du 25 janvier dernier :

- Factures payées du mois ;
- Réparation d'une porte du camion ;
- Achat de pneus neufs pour le camion ;
- Compostage.

9-Aménagement, Urbanisme et Développement.

9.1 Avis de motion concernant un règlement de démolition.

Le conseiller, Jean-François Gagnon, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement régissant la démolition d'immeubles.

9.2 Avis de motion concernant la constitution d'un comité de démolition.

Aucun comité sera formé puisqu'il sera prévu dans le règlement que le conseil municipal exercera lui-même les fonctions du comité de démolition.

9.3 Avis de motion concernant un comité consultatif d'urbanisme.

La conseillère, Mélissa Gosselin-Dubé, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

9.4 Demande d'appui entourant les assurances des bâtiments patrimoniaux.

Bâtiments Patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurance

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

Considérant la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022 ;

Considérant la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022 ;

2023-02-14

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu que la municipalité d'Authier-Nord appuie la MRC des Maskoutains, en adoptant cette résolution et qu'elle :

Demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques ;

Demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanismes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adopté à l'unanimité

9.5 Comité Bellefeuille.

Messieurs Fernand Major et Gilles Dubé, délégués au Comité Bellefeuille, font un compte-rendu de la séance du 31 janvier dernier du Comité Bellefeuille.

- États financiers 2022 ;
- Suivi des travaux effectués depuis l'automne ;
- Voyages de bouleaux distribués ;
- Information à la population quant à la possibilité de donner leurs noms pour faire l'achat de bouleaux ;
- Demande d'un montant de 5000\$ pour la municipalité d'Authier concernant la gestion.

10-Loisirs et Culture.

10.1 MRC – Projet « Sentier multifonctionnel 4 saisons » dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC.

ATTENDU QUE le projet FONDS-22 intitulé "Sentier multifonctionnel 4 saisons" faisant partie du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux est complété ;

ATTENDU QUE le montant total du projet s'élève à 6,927.04\$ mais qu'un montant de 5,000\$ est réclamé ;

ATTENDU QUE les factures et les pièces justificatives sont inscrites dans l'Annexe et celle-ci est jointe au rapport final comme demandé.

2023-02-15

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu :

- De faire parvenir à madame Stéphanie Boulianne de la MRC d'Abitibi-Ouest, le rapport final du projet FONDS-22 intitulé « Sentier multifonctionnel 4 saisons », accompagné de l'Annexe, tel que présenté par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

11-Divers.

11.1 Décès.

À la suite du décès du petit-fils de la greffière-adjointe de la municipalité, le conseil désire faire parvenir un don à l'Association Québécoise de l'Épilepsie, comme il est demandé dans l'avis de décès.

2023-02-16

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu de faire parvenir un don de 75\$ à l'association Québécoise de l'Épilepsie de Montréal.

11.2 Déneigement pour les amateurs de pêche.

La même demande que l'année dernière a été faite auprès de la municipalité quant à la possibilité par celle-ci, de procéder au déneigement du terrain de madame Thérèse et monsieur Pierre-Paul Rouleau, dans le 8^e et 9^e Rang Ouest, afin d'accommoder les amateurs de pêche sur glace.

Une personne a été contactée à cet effet et se dit intéressée à procéder au déneigement mais n'a pas déterminé de montant pour le contrat. Des informations supplémentaires seront faites auprès de cette personne.

11.3 Équipements pour la pelle excavatrice.

Le maire fait part aux conseillers que des soumissions ont été demandées concernant quelques équipements pour la pelle excavatrice. Ces dépenses sont inscrites dans le PTI 2023-2024-2025, donc prévues au budget.

2023-02-17

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Bruno Dubé et résolu que le maire procède à l'achat des équipements nécessaires à l'amélioration de la pelle excavatrice selon la meilleure soumission reçue.

11.4 Nouvelle fondation pour le sous-sol du bâtiment municipal.

Le maire fait part qu'il est en attente de la soumission d'un entrepreneur quant à une nouvelle fondation pour le bâtiment municipal.

11.5 Vacances de la directrice générale.

La directrice générale informe les élus qu'elle sera en vacances dans la semaine du 26 février 2023 au 4 mars 2023.

12-Période de questions.

- Prévoir à l'ordre du jour, un point « 100^e anniversaire » jusqu'aux festivités pour un compte-rendu du Comité ;
- Souper, 325 inscriptions confirmées – Une liste de noms en attente ;
- Brunch, 165 inscriptions confirmée – Des places encore disponibles ;
- La prochaine rencontre du Comité est le 8 février prochain;
- Demande faite auprès des élus faisant partie du comité de Loisirs et Culture, afin de vérifier auprès des anciens membres du comité des Loisirs et des Sports d'Authier-Nord pour déterminer une date pour l'assemblée générale annuelle de ce comité.

13-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé et résolu de lever la séance. Il est 21h08.

Adopté à l'unanimité

Fernand Major, Maire

Élise Gagnon, Directrice Générale, Greffière Trésorière